

Colloque annuel de la revue « Politiques et Management Public »
Jeudi 30 juin et vendredi 1^{er} juillet 2022 – CNAM Paris

En partenariat avec
Laboratoire Lirsa - Conservatoire National des Arts et Métiers

« La relation Savoir-Pouvoir dans l'action publique face à l'incertitude »

Appel à propositions

Ce colloque est organisé autour des questionnements liés aux conséquences des crises quelles qu'elles soient (sanitaires, économiques, écologiques...) sur les politiques publiques ou sur la conduite des organisations publiques. Il accueille également des communications relatives au champ des politiques publiques et du management public. Il est ouvert à toutes les méthodes de recherche, sans en exclure aucune.

Le SARS-CoV-2 a mis à l'agenda la problématique d'une crise majeure inopinée qui met en cause la vie de chacun, les relations sociales ainsi que l'économie de tous les pays et qui fait dire que rien ne sera plus comme avant. Il soulève naturellement la question de la gestion d'une crise majeure et il met également en exergue les problèmes liés à l'incertitude qui entache le savoir dans nos sociétés du *Knowledge*.

1. Savoir et pouvoir sont-ils en conflit ?

Par la même, la crise sanitaire actuelle nous renvoie de façon brutale **au vieux problème des relations tumultueuses entre le savoir et le pouvoir dans l'action publique**. Une action publique dans laquelle, aujourd'hui, l'Etat central menacé de toutes parts par la concurrence des megafirmes, du supra et du transnational, des ONG et la place grandissante des collectivités territoriales apparaît, à tort ou à raison, comme le suprême recours.

En temps ordinaire, les relations entre pouvoir et savoir sont complexes et donnent lieu à des analyses diverses sinon contradictoires. C'est ainsi que la montée en puissance des agences indépendantes de régulation (télécommunications, audiovisuel...) peut être interprétée comme une reconnaissance de ce que l'expertise s'est vue accorder un rôle fondamental dans la régulation de l'économie, dont il résulterait un véritable démembrement de l'Etat. Mais elle peut tout aussi bien être interprétée comme une façon commode pour le pouvoir de se débarrasser de questions délicates et souvent brûlantes pour se concentrer sur des problèmes plus traitables ou des sujets à la rétribution supérieure en termes médiatiques ou électoraux : le refuge derrière la science est-il une abdication des détenteurs légitimes du pouvoir ? Ce recours est-il dicté par les nouvelles méthodes du management public ? Comment se pratique-t-il à l'étranger ?

2. En temps de crise, y a-t-il incapacité à mettre en œuvre les instruments de l'action ?

Dans le domaine tout à fait différent des moyens **d'action publique**, l'adoption formelle par les gouvernants d'instruments comme par exemple les évaluations de politique, l'analyse d'impact de la réglementation, de même que le ralliement proclamé à une meilleure redevabilité à l'égard des mandats des usagers ou des contribuables, ont pu être interprétés comme le signe du triomphe d'un *New public management* ou, à l'inverse, comme une sorte de ralliement à des modes, voire à une posture de la vertu loin de s'être toujours traduite par l'appropriation réelle des instruments ou des démarches mis en avant. Ces appropriations diverses de traductions opératoires du savoir ont rendu plus difficile l'appréciation de la pertinence et de l'efficacité de l'usage des outils mobilisés. Un échec apparent est-il attribuable à la non-pertinence du savoir mobilisé, de sa traduction instrumentale, à

une mise en œuvre défectueuse ou encore à un « faire semblant » dont on a pu dire que la France en était championne du monde ?

3. Un savoir incertain peut-il conférer une légitimité démocratique ?

La crise du SARS-CoV-2 vient brouiller plus encore les pistes. A l'heure actuelle, le modèle dominant en sciences sociales, « basé sur des preuves » - *Evidence-based* -, repose sur la collecte et l'exploitation statistique de masses de données. La déjà ancienne expérimentation y est désormais intégrée et ses canons menacent de rejeter dans les ténèbres du « non-scientifique » ceux qui ne s'y plient pas. La crise médicale actuelle met au grand jour le fait que, quand les preuves manquent, la parole de l'expert est hésitante, contradictoire et évolutive. La séparation entre l'opinion et le savoir n'est plus claire alors que nombre de disciplines académiques ont voulu la construire et la renforcer.

Quand les experts sont face à un phénomène qu'ils découvrent, sur lequel ils raisonnent essentiellement par analogie et ne peuvent donner au pouvoir que des conseils fondés sur un savoir incertain, périphérique, fluctuant, et sur des hypothèses faiblement étayées, le secours que la rationalité scientifique peut apporter à la légitimité démocratique apparaît bien faible. Quels rôles jouent les oracles et les controverses scientifiques ?

4. Le management public au quotidien sort-il plus efficace des crises ?

Pour autant, les organisations publiques – hôpitaux, écoles, services de l'Etat et des collectivités - font leur travail en adaptant leurs pratiques aux crises. Dans un tel contexte, les administrations agissent davantage au quotidien et de manière plus intégrée dans un contexte nouveau avec les citoyens. Au premier rang, les hôpitaux ont développé un management de crise dont il serait intéressant d'analyser les contours - plus autoritaires ou plus collégiaux – et les méthodes. Les dirigeants des établissements scolaires ont eu quant à eux davantage de latitudes pour créer des programmes pédagogiques afin de pallier les fermetures intermittentes des classes. Plus généralement, comment les services publics ont-ils maintenu un contact avec les usagers, particulièrement ceux les plus exposés ? Comment les services en charge de l'activité économique ont-ils organisé leur soutien et distribué les aides dans un climat d'urgence ?

En période de crise, la tentation est à une centralisation du pouvoir qui va de pair avec le développement local de formes d'organisation autogérées de la solidarité entre les citoyens. Mais quelles furent les marges de manœuvre des collectivités territoriales ? Peut-on parler de crise de la déconcentration et d'impuissance de la décentralisation ? Quelles tendances se dessinent aux échelles européenne ou internationale dans tous les domaines, en particulier dans ceux de la santé, l'éducation, la sécurité ?

Contributions attendues

Le colloque est ouvert à **tous travaux issus des sciences sociales et humaines utilisés dans le cadre des approches de la chose publique - qu'ils émanent d'universitaires ou de praticiens - pour des regards croisés entre le droit, l'économie, la gestion ou la sociologie...**

Les intentions de communications peuvent être : **1/ des papiers destinés à la publication sous forme d'articles ; 2/ des idées présentées sous forme de diaporamas quel que soit leur degré d'avancement.**

Date limite d'envoi des intentions (une page maximum) : 15 octobre 2021 (réponses avant le 15 décembre)

Adresse d'envoi : apmp.colloquepmp2022@gmail.com

Ces intentions d'**une page maximum** devront comprendre :

- objectif, approche et méthode
- apports théorique, managérial et/ou sociétal
- mots-clés (5 maximum) et références bibliographiques (5 maximum)

Elles comporteront **l'indication de la spécialité scientifique ou pratique de l'auteur**, ses coordonnées, son institution de rattachement et, si c'est le cas, son laboratoire de recherche.

Date limite d'envoi des articles complets (au format de la revue PMP) : 31 mai 2022

Le conseil scientifique, au vu des propositions de contribution, organisera les communications dans des **ateliers avec des discutants** et une ou deux **tables rondes offrant des dialogues entre universitaires et praticiens.**

Selon la coutume, toutes les communications scientifiques relatives au champ des politiques et du management public ont leur place lors de cette manifestation. Toutefois le comité scientifique du colloque encourage les chercheurs à présenter des communications portant plus particulièrement sur les questions suivantes :

- Quelles sont les conséquences des crises non seulement dans le domaine médical ou environnemental et plus généralement dans la mise en œuvre de politiques publiques de toute nature et de tout domaine, ou dans la conduite des organisations publiques ?
- Va-t-on assister à des tentatives de prévenir ou limiter les crises par un renforcement de l'opérationnalité du **principe de précaution** dont la manifestation la plus visible jusqu'à présent est son inscription dans la Constitution ?
- Quel changement faut-il attendre dans l'action publique quant à l'équilibre entre recherche d'efficacité et évitement du risque, quant à la considération accordée dans le contrôle interne aux différents types de risques, comptable et financier, environnemental, de santé... ?
- Quelles incidences de la crise, et de l'incertitude majeure qui lui est associée, sont prévisibles quant aux différents types d'isomorphismes si souvent constatables dans l'action et la gestion publique ? Importance accrue de « comment font les autres », montée des normes professionnelles ou contextualisation plus grande de l'action publique ?
- Va-t-on assister dans le domaine des sciences sociales mobilisées ou mobilisables pour l'action publique à un recours accru à des recherches factuelles plus développées ? Ou, au contraire, à une contestation plus forte de l'apport de ces recherches et/ou de leur position dominante ?
- La position des gouvernants par rapport aux sciences sociales et à celles qui se veulent des sciences de l'action est-elle appelée à changer de façon significative tant pour la conception des politiques publiques que pour l'utilité de leur évaluation *ex post* ? Cela entraînera-t-il une réforme de fond de la formation des fonctionnaires ?

Comité scientifique Coprésidence

Solange HERNANDEZ, Université Aix-Marseille - **Mathias BEJEAN**, Université Paris-Est Créteil

Donatien AVELE, Université Moncton, Canada
Adam BAIZ, France Stratégie
Manel BENZERFA, Université Paris-Nanterre
Yuri BIONDI, Université Paris-Dauphine
Michel BOUVIER, Université Paris 1
David CARASSUS, Université Pau et Pays de l'Adour
Laura CARMOUZE, Université Aix-Marseille
Stéphanie CHATELAIN-PONROY, Cnam
Hervé CHOMIENNE, Université Versailles-Saint-
Quentin-en-Yvelines
Benjamin DREVETON, Université de Poitiers
Philippe EYNAUD, IAE de Paris
Florian FAVREAU, EM Normandie
Patrick GIBERT, Université Paris-Nanterre
Christophe GODOWSKI, Université de Limoges

Zoltan HAZAFI, Université de Hongrie
Clément LACQUETTE-FOUGERE, Sciences Po
Danièle LAMARQUE, Société européenne
d'évaluation
Romain LAUFER, HEC Paris
Bernadette MALGORN, Cour des comptes
Pierre MARIN, Université Pau et Pays de l'Adour
Gérald ORANGE, Université de Rouen
Simon PETER, Université du Gabon
Madina RIVAL, Cnam
Audrey RIVIERE, Université Aix-Marseille
Jacques SPINDLER, Université Côte d'Azur
Jean-Claude THOENIG, CNRS
Marie TSANGA TABI, Université de Strasbourg
Pierre-Eric VERRIER, Pierre-Eric Verrier Conseil

Comité d'organisation Présidente : Alice ANBERREE

Alain BURLAUD, Cnam
Sandrine CUEILLE RENUCCI, Université de Pau et Pays de l'Adour
avec le concours de l'Association Politiques et Management Publics (APMP)

